

25 mai 2015 (17h30)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 25 mai 2015, à 17h30, à la salle de réunion du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame Michèle Massé et MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François.

La renonciation à l'avis de convocation de la présente séance a été signée par tous les membres du conseil préalablement à la tenue de la séance.

2015-05-175 Imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 592 510 (1081-1083 avenue Saint-Paul)

Considérant les besoins d'espace pour assurer une meilleure accessibilité et une circulation sécuritaire des usagers des édifices municipaux limitrophes à savoir le Complexe sportif, l'hôtel de ville et la caserne de pompiers;

Considérant la nécessité pour la Ville de Saint-Césaire de voir à la planification des acquisitions immobilières nécessaires pour ces besoins;

Considérant les pouvoirs qui sont dévolus à la Ville de Saint-Césaire en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire impose un avis de réserve aux fins d'utilité publique sur le lot 1 592 510 du cadastre du Québec, et ce, pour analyse du projet d'aménagement des espaces de circulation pour accéder aux édifices municipaux que sont le Complexe sportif, l'hôtel de Ville et la caserne de pompiers, le tout en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et *Loi sur l'expropriation* qui permettent d'imposer de tels avis de réserve pour une fin d'utilité publique, à savoir l'aliénation d'immeubles au profit d'une municipalité;

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour l'imposition d'un avis de réserve;

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme d'évaluation J.P. Cadrin & Ass. inc. aux fins d'établir le coût d'acquisition éventuel de l'immeuble visé à l'avis de réserve;

25 mai 2015 (17h30)

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme XYZ Civitas arpenteurs, pour la confection de la description technique nécessaire à l'imposition de l'avis de réserve;

Que la Ville de Saint-Césaire désigne monsieur le maire Guy Benjamin et monsieur le directeur général Bertrand Déry pour signer tout document nécessaire à l'imposition desdits avis de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans la résolution suivante :

2015-05-175.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière